Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_021-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

**Délibération n° DEL_2026_021**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

**L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes,** les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

**Présents : 22**
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

**Absents représentés : 4**
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

**Absents non représentés : 3**
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT

**Secrétaire de séance** :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_021-DE

## 14- BUDGET PRINCIPAL – FISCALITÉ LOCALE – TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

**Rapporteur : Mme Lydie DUHIL**

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire de 2026, il a été annoncé que la municipalité ne souhaitait pas faire évoluer les taux de la fiscalité directe locale cette année.

Aussi, conformément aux articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux ci-après :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,46 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,71 %,
- Taxe d'habitation : 14,37%.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 acté par la délibération n°2026-002 du conseil municipal du 03 février 2026,

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23/02/2026,

Considérant que l'état 1259 n'a pas encore été envoyé par les services de l'Etat,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ADOPTE** les taux des taxes directes locales pour 2026, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : **41,46** %,
- Taxe sur le foncier non bâti : **49,71** %,
- Taxe d'habitation : **14,37%,**

**CHARGE** Madame le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, accompagné d'une copie de la présente délibération dès que possible.

**Adopté** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT